

## RECONNAISSANCE DES AGENTS TERRITORIAUX

### FO RENCONTRE LES MINISTÈRES

Depuis plusieurs mois, les agents territoriaux sont engagés et très sollicités pour assurer la continuité du service public auprès de la population dans des conditions de travail rendues difficiles par ce contexte sanitaire.

Les agents territoriaux sont mobilisés depuis le début de cette crise et ont un sentiment d'abandon. Ils assurent la continuité du service public, la charge de travail a augmenté. Elle est plus pesante et contraignante.

C'est dans ce cadre que le secrétariat fédéral a eu un échange avec les cabinets des ministères de la Cohésion des Territoires et des Relations, avec les Collectivités Territoriales de la Transformation et de la Fonction Publique le 18 mars 2021. Au cours de cet entretien, nous avons abordé différents points liés à cette situation :

- *Les différentes mesures ou préconisations du Gouvernement ont été différemment appliquées suivant les collectivités que ce soit en matière de télétravail, d'attribution de la prime COVID, de retenue de congé et RTT,*
- *Les comités techniques ou les CHSCT n'ont pas toujours été consultés. Le retrait de la mise en œuvre de la transformation de la fonction publique et de toutes ses conséquences sur les instances, le temps de travail, les lignes directrices de gestion,*
- *La transposition des revalorisations des mesures indiciaires et de grilles de rémunérations indiciaires pour les agents de la fonction publique hospitalière aux agents de la fonction publique territoriale qui ont les mêmes métiers (SSIAD, Foyer Logement, enfance et petite enfance...) à travail égal salaire égal.*

Sur ce dernier point, suite à nos revendications, les cabinets des ministères ont précisé que les mesures de revalorisation des grilles indiciaires des aides-soignantes et infirmières de la fonction publique hospitalière seront appliquées aux auxiliaires de soins et infirmières de la fonction publique territoriale dans leur intégralité. S'agissant du complément de traitement indiciaire (183€) à d'autres secteurs de la FPT, cette mesure est dans le viseur de la mission LAFORCADE.

**Plus globalement, Force Ouvrière a demandé l'ouverture de négociation sur la revalorisation des salaires, des grilles indiciaires et l'amélioration des carrières pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.** La perte du pouvoir d'achat ne peut se poursuivre ni être compensée par des mesures parcellaires comme quelques points supplémentaires pour les agents de catégorie C, rémunérés en dessous du SMIC ou des accords sectoriels.

**La fédération FOSPS porte les légitimes revendications des agents de la fonction publique territoriale et exige que la reconnaissance se traduise par des mesures concrètes.**

Le secrétariat fédéral

Paris, le 26 mars 2021